

APPEL À ARTISTES

Exposition 2024 au Beau de Chaillac (36)

TRANSMISSION



illustration par Frits Peeters

Cette année, R.E.L.A.I.S. entre en phase de TRANSMISSION et vous invite, vous aussi, à penser, illustrer, énoncer et questionner ce terme. Que transmet-on ? À qui ? Comment ? Qu'est-ce que signifie « transmettre » ? Au-delà d'une étape dans la vie de notre association, c'est une valeur qui nous remémore, à toutes et tous, qu'il y a un « Hier » avant notre demain.

Aujourd'hui, nous faisons ce lien vers l'avenir tout en en faisant le thème de notre exposition annuelle. Les artistes d'hier et de demain sont convié.e.s à venir « transmettre » leur participation !

Pour ce faire, veuillez prendre connaissance du règlement suivant :

Article 1 – L'exposition est ouverte aux œuvres suivantes : photographie, dessin/peinture, écriture, vidéo, son et structures. Œuvres originales uniquement.

Article 2 – Les œuvres doivent être en adéquation avec le thème suivant : « transmission ».

Article 3 – Le concours est ouvert à tous, personne individuelle ou groupe.

Article 4 – Les inscriptions et dépôts des œuvres seront pris en compte du 1^{er} février au 1^{er} avril 2024, avec précision du nom de(s) l'artiste(s) et titre de l'œuvre. L'inscription préalable au dépôt est souhaitée.

Article 5 – Tous les supports sont autorisés. Qu'ils soient numériques : son, vidéo, image (indiquer les dimensions de l'œuvre pour impression en kakemono) ; ou matériels (papier, bois, métal, céramique...).

Article 6 – Les œuvres seront exposées au jardin du Beau, aux lieux de notre choix, du 1^{er} mai au 1^{er} septembre.

Article 7 – L'association R.E.L.A.I.S. reste propriétaire des œuvres participantes le temps de l'exposition.

Article 8 – Un prix des visiteur.ice.s (une œuvre d'art) sera décerné à la fin de l'exposition.

Inscription à retourner à R.E.L.A.I.S. : 1, Le Beau 36310 Chaillac

Ou par mail : yoyo@asso-relais.com en indiquant vos identité et adresse ainsi que la catégorie choisie.